

COMMISSION de SURVEILLANCE du SECTEUR FINANCIER

Luxembourg, le 22 décembre 2006

A tous les établissements de crédit de droit luxembourgeois et aux succursales d'établissements de crédit d'origine non communautaire

CIRCULAIRE CSSF 06/273

telle que modifiée par les circulaires CSSF 07/317, CSSF 10/450, CSSF 10/475, CSSF 10/496 et CSSF 11/501

Version applicable à partir du 31/12/2011

portant définition de ratios de fonds propres en application de l'article 56 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier

Lien Internet pour le téléchargement de la circulaire

VERSION INTEGRALE

http://www.cssf.lu/fileadmin/files/cssf06_273_integral_upd311211.pdf

Liens Internet pour le téléchargement de la circulaire par parties

INTRODUCTION

http://www.cssf.lu/fileadmin/files/cssf06_273_intro_upd311211.pdf

PARTIE I : Définitions

http://www.cssf.lu/fileadmin/files/cssf06_273_partie1_upd311211.pdf

PARTIE II : Champ d'application

http://www.cssf.lu/fileadmin/files/cssf06_273_partie2_upd311211.pdf

PARTIE III : Portefeuille de négociation

http://www.cssf.lu/fileadmin/files/cssf06_273_partie3_upd311211.pdf

- PARTIE IV : Définition des fonds propres prudentiels
http://www.cssf.lu/fileadmin/files/cssf06_273_partie4_upd311211.pdf
- PARTIE V : Couverture des risques : Principes généraux
http://www.cssf.lu/fileadmin/files/cssf06_273_partie5_upd311211.pdf
- PARTIE VI : Couverture des risques sur une base consolidée
http://www.cssf.lu/fileadmin/files/cssf06_273_partie6_upd311211.pdf
- PARTIE VII : Exigence minimale de fonds propres pour le risque de crédit hors portefeuille de négociation
http://www.cssf.lu/fileadmin/files/cssf06_273_partie7_upd311211.pdf
- PARTIE VIII : Calcul des exigences de fonds propres pour risque de règlement et risque de crédit de la contrepartie liés aux activités du portefeuille de négociation
http://www.cssf.lu/fileadmin/files/cssf06_273_partie8_upd311211.pdf
- PARTIE IX : Reconnaissance des techniques d'atténuation du risque de crédit
http://www.cssf.lu/fileadmin/files/cssf06_273_partie9_upd311211.pdf
- PARTIE X : Couverture du risque de crédit lié aux titrisations
http://www.cssf.lu/fileadmin/files/cssf06_273_partie10_upd311211.pdf
- PARTIE XI : Couverture du risque de position lié aux activités du portefeuille de négociation
http://www.cssf.lu/fileadmin/files/cssf06_273_partie11_upd311211.pdf
- PARTIE XII : Couverture du risque de change
http://www.cssf.lu/fileadmin/files/cssf06_273_partie12_upd311211.pdf
- PARTIE XIII : Couverture du risque lié à la variation de prix des produits de base
http://www.cssf.lu/fileadmin/files/cssf06_273_partie13_upd311211.pdf
- PARTIE XIV : Approche fondée sur les modèles internes des établissements de crédit
http://www.cssf.lu/fileadmin/files/cssf06_273_partie14_upd311211.pdf
- PARTIE XV : Exigences minimales de fonds propres pour le risque opérationnel
http://www.cssf.lu/fileadmin/files/cssf06_273_partie15_upd311211.pdf
- PARTIE XVI : Limitation et modalités de calcul des grands risques
http://www.cssf.lu/fileadmin/files/cssf06_273_partie16_upd311211.pdf
- PARTIE XVII : Processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes
http://www.cssf.lu/fileadmin/files/cssf06_273_partie17_upd311211.pdf
- PARTIE XVIII : Processus de surveillance prudentielle
http://www.cssf.lu/fileadmin/files/cssf06_273_partie18_upd311211.pdf
- PARTIE XIX : Informations à publier par les établissements de crédit
http://www.cssf.lu/fileadmin/files/cssf06_273_partie19_upd311211.pdf

PARTIE XX : Dispositions transitoires, abrogatoires et finales

http://www.cssf.lu/fileadmin/files/cssf06_273_partie20_upd311211.pdf

ANNEXE 1 : Mise en correspondance des évaluations de crédit établies par les OEEC éligibles aux échelons de qualité du crédit visées dans le cadre de l'approche standard pour le risque de crédit et dans le cadre de la titrisation

http://www.cssf.lu/fileadmin/files/cssf06_273_annexe1_upd311211.pdf

ANNEXE 2 : Critères d'affectation prudentielle (« Supervisory slotting criteria approach ») pour les expositions de financement spécialisé

http://www.cssf.lu/fileadmin/files/cssf06_273_annexe2_upd311211.pdf

ANNEXE 3 : Calcul du ratio simplifié

http://www.cssf.lu/fileadmin/files/cssf06_273_annexe3_upd311211.pdf

ANNEXE 4 : Exemples numériques illustrant les modalités de calcul des fonds propres prudentiels

http://www.cssf.lu/fileadmin/files/cssf06_273_annexe4_upd311211.pdf

ANNEXE 5 : Exemple numérique illustrant la classification de certains éléments de fonds propres éligibles et l'application des filtres prudentiels

http://www.cssf.lu/fileadmin/files/cssf06_273_annexe5_upd311211.pdf

ANNEXE 6 : Lignes directrices du CEBS sur les instruments visés par l'article 57, lit. a) de la CRD

http://www.cssf.lu/fileadmin/files/cssf06_273_annexe6_upd311211.pdf

ANNEXE 7 : Lignes directrices du CEBS du 10 décembre 2009 sur les instruments hybrides de capital

http://www.cssf.lu/fileadmin/files/cssf06_273_annexe7_upd311211.pdf

ANNEXE 8 : Lignes directrices du CEBS du 11 décembre 2009 sur la mise en pratique du nouveau régime des grands risques

http://www.cssf.lu/fileadmin/files/cssf06_273_annexe8_upd311211.pdf

ANNEXE 9 : Lignes directrices du CEBS du 28 juillet 2010 sur l'article 106, paragraphe 2, lit. c) et d) de la directive 2006/48/EC telle que modifiée

http://www.cssf.lu/fileadmin/files/cssf06_273_annexe9_upd311211.pdf

ANNEXE 10 : Lignes directrices du CEBS du 10 décembre 2010 pour la conduite de bonnes politiques de rémunération

http://www.cssf.lu/fileadmin/files/cssf06_273_annexe10_upd311211.pdf